

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 19 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux
Et le dix-neuf du mois de OCTOBRE

Membres en exercice :	29
Membres présents :	25
Procurations :	4
VOTES :	29
POUR :	29
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
Date de convocation :	13/10/22

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. TOUCHE C. GALLO C. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. CLEMENT JL. JAFFRE S. FERAUD S. DERDICHE C.

PROCURATIONS :

Mme Nicole PELOUX	à	M. Patrick CLARES
Mme Françoise GARCIN	à	M. Daniel SPAGNOU
M. Hugo PICHON	à	M. Bernard CODOUL
Mme Stéphanie SEBANI	à	M. Sylvain JAFFRE

Mme Léa PAYAN est élue secrétaire de séance.

2022-09-10-SP

OBJET : Transformations de postes

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'opérer les transformations de postes suivantes :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet en 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, suite au niveau de qualification et d'expérience professionnelles requis pour être en charge de travaux d'organisation.
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet en 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet, compte tenu des travaux techniques à réaliser qui nécessitent une qualification et une expérience professionnelle confirmés.
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet en 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, afin de reconnaître une technicité particulière dans le domaine de l'urbanisme.
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet en 1 poste d'adjoint administratif à temps complet dans le cadre statutaire d'une intégration directe afin de mettre en adéquation les missions et les tâches correspondant au poste occupé au sein de la direction enfance/périscolaire avec les fonctions du grade auquel l'agent doit être classé.
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet en 1 poste d'éducateur principal de 2^e classe suite à la réussite au concours et pour être en charge de missions sportives correspondant à un niveau particulier d'expertise.

Ouï cet exposé ; après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal à l'Unanimité

ACCEPTE les transformations de postes désignées ci-dessus.

DIT que les crédits correspondants seront prévus au budget communal.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,
D. SPAGNOU

